

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

SERVICE INSTRUCTEUR
SERVICE URBANISME
Résidence la Butte Verte
Boulevard Jacques MONOD
34120 PEZENAS

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : PC 34162 22 K0018

Reçu le 14/03/2022
Adresse des travaux :
2 Rue DU FOUR
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : **AMENAGEMENT D'UNE TERRASSE EN
TOITURE**

Destinataire :

MR TRINIDAD FABRICE
2 Rue DU FOUR
34530 MONTAGNAC

Objet : Classement **sans suite**
Décision tacite de rejet

Par courriel en date du 12/04/2022 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MONTAGNAC

20 JUL. 2022

Le Maire

M. Yann LLOPIS



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)

20 JUL. 2022